

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250218-DEC2025-017-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-017

Objet : Souscription au service d'accompagnement SUBZEN de La Banque Postale

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que les besoins de recherche spécifique de subventions pour le projet de parking paysager « Cordier » ;

- **DECIDE** de signer un contrat du service SUBZEN de La Banque Postale pour l'accompagnement dans la recherche et le montage de subventions du projet de parking paysager « Cordier ».
- **PRECISE** que le contrat est souscrit pour une durée de deux ans pour un montant de 33 250 € HT.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 février 2025
Publiée le **20 FEV. 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 18 février 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

